

1. Intitulé du certificat

Gérer la régie éclairage d'un spectacle d'un événement (REG2) faisant partie du métier de Régisseur/Régisseuse

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

De lichtregeling voor een show of evenement beheren (REG2) als onderdeel van de functie van toneelmeester

Die Beleuchtungsregie einer Aufführung, einer Veranstaltung leiten (REG2), die Teil des Berufsbildes Bühnenleiter/in ist

Managing the lighting for a show or an event (REG2) as part of the job of Stage Manager

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

Intégrer sa régie en fonction des besoins d'une production à l'aide de l'outil informatique

- Adapter une fiche technique et un plan
- Définir les besoins
- Réaliser une liste de matériel et des puissances électriques requises
- Valider une fiche technique/devis
- Organiser l'espace scénique
- Réaliser un plan papier ou DAO/CAO (plan de feu, plan d'implantation scénique) sur la base d'une fiche technique

Superviser et participer à la préparation du matériel

- Etablir un ordre de préparation
- Contrôler le parc de matériel nécessaire au bon fonctionnement de l'événement
- Adapter la fiche technique aux contraintes
- Déterminer le conditionnement du matériel (stockage, transport)

Gérer le matériel, du chargement au déchargement

- Organiser le chargement/déchargement du matériel (stockage, transport)
- Contrôler le matériel

Contrôler l'installation électrique (plateau)

- Contrôler les unités de commande
- Contrôler le raccordement des armoires de distribution électriques
- Vérifier les câblages électriques
- Vérifier l'équilibrage des puissances électriques

- Contrôler la mise sous tension

Etablir l'accroche (rigging)

- Définir la répartition des charges
- Définir les points d'accroche
- Adapter les structures à installer
- Positionner les structures à hauteur d'équipement

Contrôler l'implantation des appareils et des régies (plateau)

- Contrôler l'accroche et la sécurisation
- Contrôler le positionnement
- Contrôler les assignations des différents appareils
- Placer la structure à hauteur d'exploitation

Assurer la régie pendant le spectacle

- Réaliser les effets
- Etablir, suivre et ajuster une conduite
- Intervenir en cas de dysfonctionnement

Gérer un stock de matériel et sa maintenance

- Vérifier l'entretien régulier du matériel
- Vérifier les réparations de base
- Vérifier l'inventaire et l'état du matériel

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Sous la responsabilité du régisseur général ou du directeur technique et dans le respect des règles de sécurité, le régisseur, la régisseuse est le garant du bon déroulement technique d'un spectacle ou d'un événement qu'il/elle doit réaliser en collaboration avec le concepteur lumière, son, plateau et multi média. Responsable de la gestion du matériel, le régisseur/régisseuse assure la préparation, l'installation, la maintenance courante des équipements scéniques.

Il/elle est capable, selon les exigences d'une production et les contraintes logistiques du lieu, d'adapter et de gérer la fiche et le plan techniques. Durant le spectacle, il/elle gère la régie (son, lumière, plateau ou multimédia.) Il/elle procède aux interventions d'urgence en cas de dysfonctionnement.

Il/elle peut être amené. e à coordonner une équipe technique.

⁽¹⁾ Rubrique facultative

^(c)Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des

qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int>

© Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur</p> <p>Consortium de validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Belgique Tel : 00.32.2.371.74.40 www.validationdescompetences.be</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat</p> <p>Les gouvernements de la Région wallonne, la communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale</p>
<p>Niveau 4 du CFC et du CEC (EQF)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>Évaluation binaire : OK/NOK</p>
<p>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation</p> <p>§4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Néant</p>
<p>Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (21 mars 2019)</p>	

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel	100 %	Durée de l'épreuve de validation : 3 h 30
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)		
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat		

Niveau d'entrée requis

Information complémentaire

www.validationdes.competences.be

www.europass.cedefop.europa.eu